

## BUDGET PRIMITIF 2024, NOTE DE SYNTHÈSE .

Le Budget Primitif prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'année à laquelle il s'applique.

Le budget 2024 reprend les grands axes d'action définis par la municipalité conformément au Débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil Municipal du 28 février dernier.

Compte tenu de la reprise des résultats 2023 dès cette étape, le budget primitif 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à 65 354 164 € pour le fonctionnement et à 49 245 675 € pour l'investissement.

On constate néanmoins que l'équilibre de la section de fonctionnement assure à lui seul, la condition réglementaire de l'équilibre budgétaire qui impose que l'annuité en capital de la dette soit financée par des ressources propres.

En effet l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de l'investissement s'établit à 16,1 millions pour une annuité en capital de 4,8 millions.

S'agissant de l'investissement on constate que les dépenses d'équipement , restes à réalisés inclus , s'affichent en stabilité à 33,8 millions, contre 33 au BP 2023 .

Ce Budget Primitif prévoit un emprunt prévisionnel de 4,8 millions, égal à l'annuité en capital en cohérence avec notre volonté de stabilisation la dette communale

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 54 320 932 € contre 51 512 656 € au BP 2023.

	BP 2023	BP 2024
Produit des impôts et taxes	41 050 286	43 435 786
Dotations, subventions et participations	5 202 579	5 642 233
Autres produits de gestion courante	1 676 920	1 857 157
Produits des services et du domaine	3 256 417	3 079 300
Atténuations de charges	80 000	60 000
Produits financiers	246 454	246 454
<b>TOTAL</b>	<b>51 512 656</b>	<b>54 320 932</b>

**Les impôts et taxes représentent (43 435 786 €) 80% des recettes réelles de fonctionnement.** Ce poste comprend la fiscalité directe, la fiscalité indirecte et des flux financiers en lien avec la Métropole ( Dotation de solidarité communautaire et Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales ).

### **La fiscalité indirecte.**

La taxe sur les droits de mutation est prévue en diminution à 3 800 000€, compte tenu du relatif ralentissement des transactions constaté ces derniers mois .

Deux lignes de recettes sont issues des relations financières avec TPM :

- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) pour 500 000 €. Cette attribution résulte du mécanisme mis en place par l'État de péréquation dite horizontale c'est-à-dire à l'intérieur des collectivités du bloc communal.

-La dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 279 286 € ajustée dans le cadre du pacte fiscal et financier .

### **La fiscalité directe.**

La fiscalité communale sur les ménages se compose désormais des seules taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les seules résidences secondaires .

La taxe sur le foncier bâti n'est plus perçue par le Département.

Le produit des contributions directes 36,6 millions qui tient compte :

- De l'actualisation Loi de Finances des bases soit +3,90% .
- Du maintien de nos taux de fiscalité .

### **Les dotations, subventions et participations représentent 10% des recettes réelles de fonctionnement.**

Ce poste comprend notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

La dotation forfaitaire (3 300 000 €), dans le cadre d'une évolution de cette dotation inférieure à l'inflation prévisionnelle pour notre commune .

**Les autres produits de gestion courante (1 857 157 €).** Ce poste enregistre les loyers et redevances divers qui évoluent suivant les contrats, ainsi que les redevances issues de nos concessions.

**Les produits des services et du domaine** (3 079 300 €). Il s'agit des tarifs relatifs à l'utilisation du domaine public communal comme par exemple les aires de stationnement et des droits acquittés par les usagers de nos prestations sociales, sportives ou culturelles, le produit de nos locations ainsi que la recette issue de la nouvelle DSP pour le port des Embiez.

**Les atténuations de charges** (60 000 €) elles correspondent aux indemnités journalières versées en cas d'arrêts maladie du personnel.

**Les produits financiers** (246 454 €) correspondent au remboursement annuel de notre créance sur l'Etat .

Les dépenses réelles de fonctionnement s'affichent à 48 018 292 € contre 45 459 124 € au BP 2023 .

	BP 2023	BP 2024
Charges générales	10 201 500	10 350 456
Charges de personnel	23 700 000	25 206 950
Atténuations de produits	4 904 341	5 466 091
Charges gestion courante	5 014 783	5 451 095
Charges financières	1 368 500	1 351 000

### **Les charges à caractère général. (10 350 456 €)**

Représentent 22 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste regroupe l'ensemble des achats de matière et fournitures nécessaires au fonctionnement des services ( eau , électricité, carburant, combustibles, fournitures d'entretien, de voirie, dépenses de petit équipement et de matériel administratif) et l'ensemble des achats de prestations extérieures ( contrats de prestations de services, entretien et réparation des bâtiments, voies, réseaux, terrains, prime d'assurance, études, frais de déplacement et missions ).

L'évolution de ce poste est contenue (évolution de 1,50%) conformément à notre politique de maîtrise rigoureuse du fonctionnement .

### **Les charges de personnel. (25 206 950 €) .**

#### **Les atténuations de produits (5 466 091 €).**

-La pénalité SRU qui est une dépense obligatoire du fait de la loi qui fait obligation d'un ratio de 25 % de logements sociaux. Compte tenu de l'arrêté de carence pris par le Préfet en décembre 2023, un taux de majoration de 100 % s'appliquera au montant de la pénalité 2024.

Elle sera de 1 242 458 €.

-L'attribution de compensation pour un montant de 4 203 633 € .

**Les autres charges de gestion courante (5 451 095 €)** représentent 11 % des dépenses de fonctionnement.

Ce poste intègre le versement des subventions aux associations, moteurs de l'activité culturelle, sociale et sportive de la vie six fournaise, la subvention au CCAS en augmentation pour conforter le financement des résidences autonomes ,les indemnités de fonction des élus...

**Les charges financières (1 351 000 €)**, ce poste enregistre les intérêts des emprunts souscrits pour financer les investissements. En stabilité malgré la récente hausse des taux , du fait de notre politique de maîtrise des emprunts .

La poursuite de notre procédure de **dotations aux provisions** pour un montant de 100 000 €

Ce budget de fonctionnement traduit la volonté constante de la municipalité de maîtriser la dépense et de faire face aux dépenses contraintes, dans le respect des deniers publics.

Cette démarche vise à privilégier l'autofinancement des investissements, sans augmentation de la dette.

L'équilibre de la section de fonctionnement permet ainsi de dégager un autofinancement net global de la section d'investissement, de 16,1 millions. Soit 6,3 millions de plus que le résultat reporté ( 9,8 ).

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

**Pour les recettes réelles**, on notera :

- Le FCTVA pour 600 000 € .
- La taxe d'aménagement 300 000 €.
- Les subventions d'équipement 1 000 000 €.
- Un emprunt d'équilibre à 4 800 000 € , montant identique au remboursement en capital ce qui induit en cas de mobilisation intégrale , un niveau de dette constant .

**Les dépenses d'équipement**, propositions nouvelles , s'établissent à : 20,9 millions

On distinguera en particulier :

- Le poursuite des travaux du groupe scolaire « REYNIER-CONDORCET » : 8 000 000€
- L'achèvement de la restructuration du parc de la méditerranée : 1 500 000€
- La poursuite du programme de travaux de rénovation énergétique dans nos écoles , finalisation CARREDON et engagement élémentaire des LÔNES : 915 000€.
- La création de la maison de santé : 580 000€.
- La requalification de la villa des NURAGHES : 400 000€.
- La restructuration de la salle du progrès : 440 000€
- La poursuite des opérations nécessaires à la restauration de la collégiale et de la chapelle de Pépiole:50 000€
- Une série de travaux de réhabilitation dans les écoles:214 000€ .
- Une prévision d'acquisition foncières:1 000 000€